



Conseil Général  
Method

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 26 OCTOBRE 2015

**Président :** Christophe Unger

**Secrétaire :** Ketty Villemin

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents. Il souhaite particulièrement la bienvenue à M. Pascal Marendaz, élu à la Municipalité lors de l'élection complémentaire du 13 septembre 2015 et assermenté à l'occasion d'une séance conjointe - bureau du conseil et Municipalité, qui a eu lieu le 28 septembre 2015. Il remplace depuis cette date M. Christian Rochat, municipal démissionnaire.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

104 membres ont été convoqués

48 membres répondent à l'appel.

56 membres sont absents dont 27 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Daisy Caillet et Michèle Depairon.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. ***Appel***
2. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015***
3. ***Assermentation des nouveaux membres***
4. ***Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil***
5. ***Communications du Président***
6. ***Communications de la Municipalité***
7. ***Préavis municipal n°39 : Arrêté d'imposition pour l'année 2016 – Rapport de la commission gestion et finances***
8. ***Interventions individuelles***

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel qu'envoyé aux conseillers.

### ***2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015***

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015, ou en a pris connaissance sur le site internet communal. Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président précise qu'une petite erreur s'est glissée dans le contenu de l'article de l'Omnibus qui a fait suite à ce conseil. Cela concerne le nouveau règlement du Conseil général – il a été mentionné qu'un membre qui ne serait pas présent trois fois de suite serait destitué. Le Comité de rédaction avait effectivement fait cette proposition dans le projet de règlement. Néanmoins, celle-ci a ensuite été biffée par le Canton avec l'indication que cela n'était pas légal. Le règlement soumis au vote ne contenait pas cet élément. Le Président tient à remercier le représentant de l'Omnibus présent ce soir pour la peine consacrée à relater, du mieux possible, les décisions prises lors de nos séances.

### ***3. Assermentation des nouveaux membres***

Monsieur Christian Chaney est assermenté.

#### **4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil**

*M. Roger Augsburg, Syndic*

La Municipalité ne souhaite pas s'exprimer ce soir. Les réponses aux questions seront données lors d'un prochain conseil. Il y avait une question liée à la grande salle et une autre relative au Pont du Mujon.

#### **5. Communications du Président**

Le Président informe qu'il a reçu un faire-part de naissance, celui de Justine Burdet. Ce dernier est mis à disposition des membres.

Il a également reçu trois démissions – Mme Sylvie Ducret-Santacroce, M. Sergio Marmo et M. Christian RoCHAT. Les lettres sont mises à disposition des membres.

Concernant l'élection complémentaire du 13 septembre 2015, il souhaite remercier les membres pour leurs votes et pour leur confiance. Il s'agissait d'une véritable surprise car il ignorait qu'il était candidat. L'idée d'une réflexion pour les élections de l'année prochaine risque de déboucher sur une déception. Son directeur, à l'Ecole des métiers de Lausanne, part à la fin de l'année prochaine et il a été nommé comme son successeur. A partir du 1<sup>er</sup> décembre, il sera directeur de cette école ce qui aura pour conséquence une limitation de ses disponibilités. Quant à sa fonction de Président du Conseil général, il souhaite laisser sa place à l'occasion du renouvellement du bureau au mois de juin 2016. Il ne souhaite pas se représenter, sauf si vraiment il n'y avait personne. Il se tient à disposition des personnes intéressées.

Le Président passe la parole aux membres de la Municipalité.

#### **6. Communications de la Municipalité**

*M. Roger Augsburg, Syndic*

- Il souhaite remercier officiellement M. Christian RoCHAT qui n'est malheureusement pas présent ce soir et donne lecture de la lettre de remerciements qui lui sera envoyée prochainement. Suite à la lecture du courrier, il souhaite la bienvenue à M. Pascal Marendaz. Concernant les élections 2016, la Municipalité communiquera ses intentions à l'occasion du prochain conseil qui aura lieu le 7 décembre 2015.

*Mme Janique Tissot, Municipale*

- STEP ; le 24 septembre 2015, le module maître a dû être remplacé - coût CHF 20'000.-, partagé avec Suscévaz. Le temps écoulé entre la panne et la pose a eu pour conséquence qu'aucune manipulation n'était possible. Cela a généré un certain déséquilibre – conséquence, des résultats d'analyses au-dessus des normes. Pendant les réparations, une fuite d'eau a été détectée, il a été nécessaire de remplacer les vannes électriques du dégrilleur. Les moteurs ont été vidangés en octobre 2015. Les intervenants remarquent ces derniers temps un peu d'huile à l'arrivée de la STEP, parfois des odeurs d'hydrocarbures et occasionnellement des habits comme des t-shirts. • Nouveau règlement d'assainissement – les personnes intéressées par la pose d'un deuxième compteur peuvent s'inscrire auprès du greffe ou d'elle-même. Une annonce paraîtra mercredi dans le BAO. L'entreprise Mauron est mandatée pour ce travail. Suite à une nouvelle calculation liée à l'autofinancement des compteurs, les montants sont vus à la baisse et les calibres passent de 3 à 4. Les frais de pose sont à la charge du propriétaire. La taxe fédérale de CHF 9.- par habitant, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sera prélevée dans les charges des comptes de la STEP.
- Eau de distribution ; Deux bornes hydrantes ont été réparées. Les dernières analyses bactériologiques effectuées sur le réseau ont été réalisées chez M. et Mme Ciana. Pour les analyses physico-chimiques, il est à signaler un taux de potassium de 7,7 alors que la valeur directive est 5.

- SAGENORD ; Suite à une rencontre avec M. Fluckiger du service des énergies d'Yverdon dans le cadre d'une visite du réseau de chaque commune, nous devrions avoir la possibilité, d'ici une année, de choisir entre
  - a) Mettre en conformité notre réseau et garder une connexion à notre source avec une connexion partielle à la SEGENORD pour la redondance incendie ou
  - b) Une connexion totale.
 Dans un premier temps, l'eau proviendrait uniquement de la conduite des Vernes et par la suite, un bouclage aura lieu par Chamblon.
- Géocommunes ; différentes informations sont disponibles sur le géoportail. Plus d'informations sur le site internet.
- La Main tendue ; recherche de bénévoles pour quelques heures par semaine après une petite formation offerte.

*Mme Eliane Piguët, Municipale*

- Elle est toujours en attente d'un lampadaire pour pouvoir procéder au remplacement de celui qui est abimé. • Présentation du livre « *Chronique villageoise de Method* », disponible à la vente au bureau communal pour le prix de CHF 40.-. Il est également possible de l'emprunter au bureau communal, système de bibliothèque.

Le Président remercie la Municipalité.

### **7. Préavis municipal n°39 : Arrêté d'imposition pour l'année 2016 – Rapport de la commission gestion et finances**

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission « gestion et finances ».

M. Oscar Hernan donne lecture du rapport (annexe 1). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 39.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 du préavis municipal n°39 est accepté à la majorité à main levée avec 9 avis contraires et 3 abstentions
- L'article 2 du préavis municipal n°39 est accepté à la majorité à main levée avec 1 avis contraire et 4 abstentions.
- L'article 3 du préavis municipal n°39 est accepté à la majorité à main levée sans avis contraire et 4 abstentions.

Les art.1, 2 et 3 du préavis municipal n°39 relatifs à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 sont acceptés.

### **8. Interventions individuelles**

*M. Christian Chaney*

Concernant la sécurité autour de l'école, côté parking, est-il prévu de faire quelque chose pour améliorer la sécurité des enfants ?

*La municipalité – Mme Eliane Piguët*

C'est une très bonne question, la municipalité étudiera le sujet.

*M. Christian Chaney*

Il a constaté une circulation étonnante à Method, il estime que la situation est dangereuse. Une statistique quant à la vitesse de passage serait intéressante. Il s'agit peut-être d'une conséquence liée à la modification du carrefour du Bras d'Or - priorité sur Yverdon au lieu de Suscévaz.

*La municipalité – M. Roger Augsburg*

Concernant la cour de récréation, il relève que les enfants sont surveillés par les enseignantes. Néanmoins le sujet est important et la remarque sera étudiée par la municipalité. Quant à la circulation dans le village, c'est effectivement un souci. La modification du carrefour est une décision du Service des routes. Quelques aménagements devaient améliorer la situation mais cela reste néanmoins dangereux. Il est important de rappeler aux enfants de faire attention. Il s'agira de trouver des solutions avec les services concernés.

*Mme Laure Besuchet*

Elle relève qu'il est régulièrement annoncé dans le cadre des séances du conseil un taux de Potassium élevé. Elle souhaite savoir si quelque chose a été fait ou sera fait afin d'améliorer la situation.

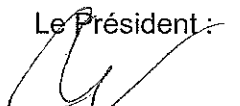
*La municipalité – Mme Janique Tissot*

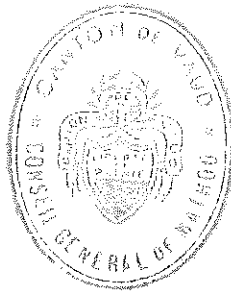
Elle précise qu'il s'agit bien d'une valeur directive et non limite. Lorsqu'elle téléphone au service cantonal compétent, on lui répond qu'il n'y a rien à faire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos la séance à 20h46.

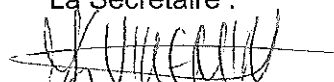
Verbalisé à Method, le 28 octobre 2015.

Le Président :

  
Christophe Unger



La Secrétaire :

  
Ketty Villemin



**Commune de Method, le 19 octobre 2015**

**Conseil Général du 26 octobre 2015**

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal No 39, concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

La commission de gestion et finances, composée de Franck Neveu, Gilles Burdet et Oscar Hernan s'est réunie le 14 octobre 2015. La commission a étudié la proposition de la municipalité de laisser le taux d'imposition inchangé pour l'année 2016.

Après analyse du préavis et des documents fournis par Madame Conrad, boursière communale, nous tenons à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil Général aux points suivants.

Tout d'abord, nous sommes étonnés que, malgré la décision du conseil général du 22 juin dernier de refuser le maintien du taux d'imposition à 74%, la municipalité présente ce soir un même préavis avec les mêmes arguments.

De plus, nous regrettons que la municipalité ne tienne pas ses engagements de compenser l'augmentation des taxes d'épuration des eaux, au moins partiellement, par une diminution du taux d'imposition. Ceci d'autant plus qu'avec un point d'imposition aux alentours de CHF. 14'000, une baisse de quelques points n'aurait pas mis en péril les investissements futurs.

Cependant au vue de la détérioration rapide de la conjoncture des ces derniers mois et tenant compte du fait que nous ne pouvons toujours pas statuer sur le taux d'imposition en même temps que la présentation du budget, nous ne pouvons que suivre cette proposition prudente de maintenir le taux d'imposition inchangé pour l'année 2016.

En vertu de ce qui précède, la commission de gestion et finances propose à l'unanimité au Conseil Général d'accepter le préavis municipal No 39 ,soit :

**Art.1 Le taux d'imposition pour l'année 2016 est fixé à 74% de l'impôt cantonale de base.**

**Art.2 Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.**

**Art.3 L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.**

Pour la commission :

  
Oscar Hernan

  
Gilles Burdet

  
Frank Neveu